

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 avril 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CD162

présenté par
M. Jean-Pierre Vigier et M. Cherpion

ARTICLE 1ER A

RAPPORT ANNEXÉ

Compléter l'alinéa 21 par les mots :

« et de montagne ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La citation de la montagne, incluse dans la rédaction des alinéas 18 et 44, trouve sa justification dans la spécificité montagne reconnue par la loi modifiée n° 85-30 du 9 janvier 1985